

Tropicana Beach Contest 2016 : Règlement du tournoi de beachvolley du 2 décembre 2016

Art. 1 Participant(e)s

1. Le tournoi de beach-volley est ouvert à toutes et à tous.
2. Les participant(e)s doivent avoir au minimum 15 ans révolus pour jouer dans le tournoi.
3. Un(e) participant(e) joue dans une seule équipe inscrite au tournoi.
4. **Une équipe de beachvolley se compose de 4 à 6 joueurs/joueuses dont au minimum 2 joueuses.**

Art. 2 Œuvres caritatives

1. Chaque équipe représente une seule œuvre caritative.
2. Une œuvre caritative est représentée par plusieurs équipes de beachvolley ou des jeux interplages.
3. L'attribution de la représentation d'une œuvre caritative à une équipe est effectuée par tirage au sort. Le comité d'organisation du Tropicana Beach Contest décide du mode de tirage et procède au tirage au sort.
4. **Avant le début de son premier match, chaque équipe (au complet) est priée de se rendre auprès du stand de l'œuvre humanitaire qu'elle soutient pour récupérer les T-shirts de la manifestation. Il est vivement recommandé de faire connaissance avec les personnes du stand et leurs projets avant, entre et après les matchs.**

Art. 3 Répartition du bénéfice distribuable

1. Le but de la manifestation est d'obtenir des fonds pour les œuvres caritatives.
2. Le bénéfice distribuable correspond au bénéfice total diminué d'une somme attribuée à la réserve pour manifestations futures décidée selon les statuts de l'Amicale du Tropicana Beach Contest, association à but non-lucratif.
3. **Le bénéfice distribuable de la manifestation revient entièrement aux œuvres caritatives.**
4. Le mode de répartition du bénéfice distribuable dépend du classement des équipes représentant les œuvres caritatives et est décidé par le comité. Plus une équipe progresse dans le tournoi et plus elle rapporte d'argent à l'œuvre qu'elle représente.

Art. 4 Inscription, entrée et bon boisson

1. Chaque équipe doit s'être acquittée d'une **finance d'inscription de 200 francs suisses** donnant droit à 2 bons boissons, un t-shirt et l'entrée gratuite à la manifestation le jour du tournoi pour chaque membre de l'équipe (au maximum 6).

2. Chaque équipe doit **s'annoncer auprès du jury au minimum 30 minutes avant son premier match** prévu dans le programme du tournoi. C'est à cette occasion que les équipes reçoivent les bons pour boissons.

Art. 5 Vestiaire et affaires de sport

1. Des vestiaires sont à disposition des équipes et se trouvent à l'école enfantine de Bassecourt pour les femmes et au terrain de foot pour les hommes; des panneaux les indiquent depuis la Halle des Fêtes de Bassecourt.
2. Il est demandé à chaque participant de respecter la séparation homme/femme de ces vestiaires, de s'y comporter de manière correcte et de les laisser dans un état de propreté convenable.
3. Attention, ceux-ci n'étant pas gardés, il est recommandé de **ne pas y laisser d'objets de valeur**. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol. Il est possible de déposer les sacs de sport et autres affaires personnelles au vestiaire de la halle des fêtes pendant le tournoi ; celui-ci est gardé.
4. Attention, **il est interdit d'entrer dans la halle avec de la nourriture, des bouteilles et des sacs de sport** (le vestiaire à l'entrée est à disposition des joueurs).

Art. 6 Le déroulement du tournoi

1. Les équipes participantes disposent d'un **déguisement**.
2. Les équipes sont réparties 4 groupes de cinq équipes, chacune d'entre elles jouent contre toutes les équipes appartenant au même groupe.
3. Dans un même groupe, plusieurs équipes peuvent représenter la même œuvre caritative.
4. L'équipe gagnante se voit attribuer 2 points. L'équipe vaincue se voit attribuer 0 point.
5. **Le classement est établi sur la base du nombre de points, puis de la confrontation directe, puis de la différence entre les échanges gagnés et les échanges perdus (GA), puis au plus grand nombre d'échanges gagnés et finalement par tirage au sort.**
6. Il est possible de consulter le classement à tout moment auprès du jury.
7. Le classement final des tournois est disponible sur le site Internet www.beachcontest.ch dans les jours qui suivent la manifestation.
8. **Les quatre meilleures équipes qui terminent premières de leur groupe sont qualifiées pour la phase finale.**

Tropicana Beach Contest 2016 : Règlement du tournoi de beachvolley du 2 décembre 2016

Art. 7 Phases finales

1. Les quatre équipes disputent des demi-finales. Les vainqueurs des demi-finales se disputent la finale 1^{ère} – 2^{ème} places et les vaincues la finale 3^{ème} – 4^{ème}.

Art. 8 Aire de jeu

1. Le terrain de beach-volley, avec ses deux moitiés, mesure 16X8 mètres, il est entouré d'une zone libre allant de 1 à 3 mètres.
2. La hauteur du filet est fixée à environ 2.24 m.
3. Les tournois se jouent pieds nus sur une couche de sable de 20 centimètres.

Art. 9 Déroulement des matchs

1. Une partie dure **9 minutes sans pause** et sans changement de côté. Le jury siffle le début et la fin de chaque partie.
2. Deux équipes de **3 joueurs/joueuses** se disputent la partie sur le terrain.
3. **Il faut au minimum une joueuse présente en permanence sur le terrain.**
4. L'équipe citée en premier dans le programme officiel effectue la première mise en jeu. Le comptage des points débute dès cette première mise en jeu.
5. Lors du service, si le ballon touche le filet et le franchit, l'échange de jeu se poursuit.
6. Un point est systématiquement comptabilisé quand une équipe gagne un échange de jeu, et ceci avec l'une des conséquences suivantes: l'équipe au service obtient un point et sert; ou: l'équipe recevant le service obtient un point et gagne le droit de servir.
7. Les deux équipes additionnent les points obtenus pendant toute la durée de la partie, celle qui en a obtenu le plus est la gagnante.
8. A la fin du temps réglementaire, l'échange de jeu en cours se poursuit jusqu'à ce qu'une des deux équipes le remporte et marque le point de la victoire.
9. **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, un dernier échange sera joué pour déterminer l'équipe gagnante.**
10. Les règles du jeu sont les règles officielles du beachvolley édictées par la Fédération internationale de volley-ball. Elles sont applicables au tournoi amateur sauf dispositions contraires.

Art. 10 Remplacements

1. Un remplacement s'effectue entre deux points.
2. Le nombre de remplacements pendant une partie est illimité.

Art. 11 Retards, forfaits et exclusions

1. Chaque équipe se présente sur le terrain aux heures prévues dans le programme.
2. Les équipes se présentant avec plus de 2 minutes de retard sur le chronométrage officiel se verront retirer un point au classement final.
2. Les équipes se présentant avec plus de 4 minutes de retard sur le chronométrage officiel perdent la partie par forfait sur le score de 8 à 0.
3. Un(e) participant(e) exclu(e) pendant une partie est exclu(e) du tournoi automatiquement

Art. 12 Accidents et vol

Le comité d'organisation du Tropicana Beach Contest décline toute responsabilité en cas de vols et d'accidents pendant toute la durée du tournoi dans la halle et dans les vestiaires.

Art. 13 Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par le jury.